

**Province de Québec**  
**Municipalité de St-Luc-de-Bellechasse**  
**G0R 1L0**

**Séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse tenue à la salle du conseil, 115 rue de la Fabrique, Saint-Luc de Bellechasse, le 23 septembre 2009 à 19h30 et à laquelle sont présents :

Mme la Conseillère : Lucie Nadeau;  
 MM. les Conseillers: Charles Lagrange, Steeve Lafontaine et Bruno Vachon formant quorum sous la présidence de Son Honneur M. le Maire René Leclerc.  
 Les sièges 5 et 6 sont vacants.

Est également présente la Directrice générale et trésorière, Mme Valérie Noël et l'adjointe administrative Mme Amélie Gagnon

**1. Ouverture de la séance**

À 19h30, M. le maire, ouvre la séance; il salue les personnes présentes et procède à la lecture de la pensée du mois, comme suit :

« Une décision se prévoit, se planifie, se mûrit, prend force quand on l'applique. »

Et, il invite les élus à prendre connaissance de l'Ordre du Jour proposé.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Convention avec Saint-Laurent Énergies (Résolution d'autorisation des personnes à signer)
4. Signature de la convention
5. Période de questions
6. Fermeture de la réunion

**Sur la proposition de Mme. Lucie Nadeau,**

**15-09-09**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé en ajoutant un point 2.2. Dépôt d'une pétition par Nadia Tanguay.

**ADOPTÉE**

**2.2. Dépôt d'une pétition par Nadia Tanguay**

Mme Nadia Tanguay vient déposer au conseil, une pétition de 173 noms qui sont pour les éoliennes.

**3. Convention avec Saint-Laurent Énergies (Résolution d'autorisation des personnes à signer)**

Tout d'abord, M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste, présente et explique la convention avec Saint-Laurent Énergies, par la suite;

**Sur la proposition de M. Steeve Lafontaine,**

**Secondé par Mme. Lucie Nadeau**

**16-09-09**

**Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

QUE René Leclerc, maire et Valérie Noël, directrice générale par intérim soient autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, la convention entre la municipalité de St-Luc et Saint-Laurent Énergies en totalité et telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**4. Signature de la convention**

Les membres du conseil ne nous feront pas signer la convention ce soir, car les modifications qui ont été faites par la municipalité n'ont pas encore été approuvées par Saint-Laurent-Énergies.

**5. Période de questions**

Plusieurs questions ont été posées. Un débat sur les éoliennes s'en est suivi.

**7. Fermeture de la réunion**

*Sur la proposition de M. Charles Lagrange,*

**17-09-09**

*Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :*

Que l'Ordre du Jour étant épuisé, l'assemblée est déclarée levée; il est 20 :15 heures.

**ADOPTÉE**

**SIGNATURES**

*En signant le présent procès-verbal, le maire reconnaît avoir réputé signé chacune des résolutions de ce procès-verbal et, qu'il renonce à leur égard, à son droit de veto.*

.....  
**René Leclerc, Maire.**

.....  
**Valérie Noël, Dir. Générale**  
*par intérim.*